



Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement du carrefour RD35/RD207	Commune	174
2	Élargissement à 8m de l'extrémité Ouest de la rue des Voies	Commune	76
3	Aménagement de la coulée verte et cheminement paysager (de la rue du Général Brauer à l'Ouest à la rue du Gué à l'Est)	Commune	9 745
4	Création d'un sentier piétonnier de 2m de largeur reliant la rue des Phumelles au passage des remparts	Commune	116
5	Élargissement de la rue du Général Brauer	Commune	152
6	Élargissement de la rue Hiltzemann	Commune	83
7	Élargissement à 7m de la rue du Guirbaden	Commune	42
8	Élargissement de la rue Nouvelle	Commune	153
9	Aménagement du carrefour rue de Rosenwiller/Voies/Maire Schaffner	Commune	180
10	Aménagement du carrefour entre la rue Leimen et la rue de Rosenwiller	Commune	23
11	Élargissement à 8m de la rue Krottenwass	Commune	152
12	Aménagement du carrefour entre la rue Schaffner et Muhlbach	Commune	39
13	Élargissement de l'emprise publique le long de la voie ferrée	Commune	203
14	Aménagement d'un bassin de rétention	Commune	4 335
15	Création d'un accès à la zone IAU à partir de la rue du Stade	Commune	230
16	Aménagement de la coulée verte et cheminement paysager (de la rue Saint Benoît à l'Ouest à la rue du Général Brauer à l'Est)	Commune	8 493
17	Aménagement de la coulée verte	Commune	10 040
18	Aménagement d'un bassin de rétention	Commune	1 951
19	Élargissement à 8m de la rue Hiltzemann	Commune	126
20	Création d'un passage pour les eaux de ruissellement	Commune	1 857
21	Mise en valeur des remparts	Commune	1 759
22	Élargissement rue du Heidenkopf	Commune	121



Commune de Rosheim  
Département du Bas-Rhin

# Plan local d'urbanisme

Zonage EST - Echelle 1/2000

- Légende**
- Limite communale
  - Limite de zone
  - Cours d'eau
  - Parcelles
  - Bâti
  - Emplacements réservés
  - Emprise de l'aléa inondation au titre de l'article R.151-31 du Code de l'urbanisme
  - Espaces protégés nécessaires au maintien de la coulée verte

Vu pour être annexé à la délibération du

Révision allégée du PLU  
Document arrêté par délibération du conseil municipal du 29 juillet 2024

Le Maire  
Michel HEHR


